

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, vendredi dernier la cour administrative d'appel de Lyon a condamné le Grand Lyon et le Département du Rhône pour avoir passé des marchés publics dits illégaux avec l'Olympique Lyonnais et le Grand Prix de Tennis de Lyon, ces achats devant être requalifiés selon la cour administrative en subventions déguisées. Pour le Grand Lyon il s'agissait de la réservation d'une loge pouvant accueillir 18 invités et ce, pour un montant de 297.000 €.

L'an dernier, afin d'éviter de telles mésaventures pour la Ville de Lyon, nous vous avons demandé plus de rigueur et de transparence à l'occasion du renouvellement des conventions triennales des clubs sportifs. Le dossier proposé aujourd'hui n'apporte que peu de réponses.

Depuis trois ans, à la Ville de Lyon mais aussi au Grand Lyon, nous pointons chaque année l'absence d'un rapport d'activité détaillé des actions entreprises. Cette année, grande année, nous reconnaissons un progrès.

En effet, en plus du rapport comptable destiné aux actionnaires, nous avons enfin un début de visibilité sur les actions soutenues. Mais nous sommes encore loin de l'objectif, le rôle éducatif et social des actions menées par l'Olympique Lyonnais baigne toujours dans un flou artistique certain.

Par exemple, certaines pages sont visiblement issues d'une demande de subvention au Conseil Général du Rhône. Je cite le rapport : « section sport-élite du Collège Saint-Bruno », « subvention à percevoir du Conseil Général ». Par ailleurs, le tableau « utilisation de la subvention 2010-2011 » ne correspond pas en totalité à l'objet de la subvention Ville de Lyon, mais en grande partie à celle du Grand Lyon, puisqu'il est fait mention, notamment, des actions de formation.

Je pensais raccourcir mon intervention suite à la question très pertinente de Pierre Hémon, mais face à l'absence de réponse de Thierry Braillard, je vais reprendre l'argumentaire.

D'autre part, je relève que les actions décrites par la SASP Olympique Lyonnais transitent par OL-Fondation, qui est une fondation d'entreprise distribuant des subventions à diverses associations au titre du mécénat, lesdites associations, comme l'a dit Pierre Hémon, étant par ailleurs souvent bénéficiaires de subventions directes de la Ville de Lyon.

Ce mouvement de trésorerie est un peu complexe et opaque. Soit c'est la SASP qui réalise ces actions et la subvention doit lui être versée, soit c'est la fondation d'entreprise et nous devons contractualiser directement avec elle. En l'état contraire, on est dans l'obligation de se demander quel est l'intérêt caché de ce mécanisme, que nous avons déjà dénoncé l'an dernier ? On peut éventuellement même penser à un aspect d'évasion fiscale !

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon !

M. GEOURJON Christophe : Il me semble que pour les fondations d'entreprise, il y a un intérêt fiscal pour les entreprises donatrices !

Enfin, dernière interrogation : comment le Président de l'Olympique Lyonnais peut-il déclarer dans la presse (Le Monde du 13/12/2011) que « Le foot est l'opium du peuple. Et le peuple a besoin de foot. », et en même temps se revendiquer grand mécène des actions d'intérêt général et social ?

Pour toutes ces raisons, le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon s'abstiendra sur le rapport concernant le renouvellement de la convention triennale de l'Olympique Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, M. Aulas pensait choisir cette formule au sens marxien, on avait dit que la religion était l'opium du peuple ! Comme depuis il a été quelque peu... d'autres ont dit le XXI<sup>e</sup> siècle ou le XX<sup>e</sup> siècle sera mystique ou ne sera pas ! C'était dans la même conception qu'il employait cette phrase !

M. LE MAIRE : Monsieur Braillard, vous voulez dire quelques mots ? Mais ne faites pas fuir tout le monde, Monsieur Braillard !

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur Geourjon, dans d'autres instances, je connais des présidents de collectivités territoriales qui en ce moment disent tout le bien qu'ils pensent de la Chambre Régionale des Comptes et de ses conclusions. Donc, dans le droit fil de cela, je vous laisse relire les conclusions de l'étude de la Chambre Régionale des Comptes sur les relations entre la Ville de Lyon et les clubs professionnels et notamment l'Olympique Lyonnais, et vous verrez que de ce côté-là, il n'y a aucune remarque, ni aucune critique.

Alors, je sais que l'Olympique Lyonnais est toujours un peu l'objet –je ne veux pas dire « de fantasme », ce serait gros !- mais de prises de position, pour essayer de toujours voir s'il n'y a pas un petit grain de sable qui serait quelque part. En tout cas, les juges de la Chambre Régionale des Comptes n'en ont pas trouvé. Je dois dire qu'OL fondation est une structure qui recueille des soutiens d'entreprises privées et que donc cela n'a rien à voir avec le soutien de la collectivité. Après, que

l'Olympique Lyonnais à l'intérieur de sa gestion essaie d'arranger ses budgets : c'est son problème de société privée, ce n'est pas le nôtre.

En tout cas, nous, nous voyons que correspondant à la somme que nous versons, il y a bien les actions qui sont faites dans le cadre de la loi dite, loi Buffet, donc aucun reproche à faire! J'allais même dire Monsieur Geourjon, très sincèrement, quand on voit les résultats de l'Olympique Lyonnais, quand on voit l'image que l'Olympique Lyonnais a pu apporter à notre Ville, très sincèrement, je crois que c'est vraiment un mauvais procès d'essayer de toujours chercher la petite bête sur l'Olympique Lyonnais ! A un moment donné, on devrait au moins tous se dire que c'est une très bonne chose que ce Club en soit à ce niveau-là, après tant d'années !

M. LE MAIRE : Merci bien. J'espère que M. Geourjon ne va pas faire brûler des cierges pour que l'OL perde, parce qu'effectivement il gagne depuis sept matches ! Donc voilà, pour tous les détracteurs, la saison est mal partie en ce moment, il faudra attendre des temps futurs, Monsieur Geourjon, mais faites des économies du côté des cierges !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon et Europe Ecologie, Les Verts et Apparentés (sauf M. Giordano qui a voté pour), se sont abstenus.)

(Adopté.)